

CP - Les dernières actualités de la Ville de Colmar et son Agglomération

1. AQUALIA SERA ACCESSIBLE LE 15 JUILLET DÈS 10H !

L'accès à la piscine se fait obligatoirement via une inscription au préalable sur colmar.fr (rubrique démarches en ligne) pour la réservation d'un créneau de 2 heures. Le paiement en ligne sera obligatoire. Tarif unique de 3 euros (gratuit pour les moins de 6 ans), cartes horaires et abonnements non utilisables.

Les horaires : du mardi au dimanche sous forme de créneaux :

- de 10h00 à 12h00
- de 12h30 à 14h30
- de 15h00 à 17h00
- de 17h30 à 19h00

À noter :

- Ouvert également le samedi 15 août de 10h à 19h00.
- Section Bains/Douches ouverte du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Il n'y aura pas d'animation pendant la saison estivale 2020.
- La section Sauna restera fermée pendant la saison estivale 2020.

2. RÉUNION DE LANCEMENT DES ANIMATIONS ÉTÉ

Les animations été proposées par Colmar Agglomération débuteront ce lundi 20 juillet.

À l'instar des années précédentes, une réunion de lancement se déroulera le **mercredi 15 juillet à 18h00, salle des Catherinettes**, située 8 rue Kléber à Colmar. **La presse est cordialement invitée.**

L'objectif est d'échanger avec les responsables associatifs ainsi que les organisateurs de ces stages, afin de les informer des dernières recommandations protocolaires liées à la Covid-19, et également de leur assurer l'engagement et le soutien de la collectivité pour cette édition 2020, si particulière.

Moment très attendu des représentants associatifs, 43 associations ont répondu favorablement à cette édition (74 d'entre elles s'étaient engagées avant la crise sanitaire), contre 72 en 2019, en proposant aux jeunes âgés de 5 à 18 ans, **279 stages et plus de 4 480 places.**

3. TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES 2021

La Ville de Colmar procédera publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes destinées à remplir les fonctions de juré d'assises auprès de la Cour d'appel de Colmar.

Ainsi, 69 électeurs seront désignés pour le canton Est et 90 pour le canton Ouest.

Le tirage au sort aura lieu le **mercredi 15 juillet 2020 à 10h00 à la Mairie** - bureau des élections (hall d'accueil).

A noter que cette étape ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation. La liste définitive sera établie par un second tirage au sort au niveau départemental.

Contact : Madame Morgane JOSEPH - Bureau des élections - 03 68 09 03 37

4. APPEL À CANDIDATURES DU CCAS

Suite aux élections municipales, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar va être renouvelé. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Parmi les membres nommés, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de personnes âgées et de retraités, un représentant des associations de personnes handicapées, et un représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège social dans le département ;
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées sont à adresser à Monsieur **Eric Straumann**, Maire de Colmar, Hôtel de Ville, 1 place de la Mairie - B.P 50528 - 68021 Colmar Cedex, sous pli recommandé avec accusé réception, à remettre au secrétariat du CCAS, 11 rue Etroite contre accusé réception ou à envoyer par courriel avec accusé réception à ccas@colmar.fr, **au plus tard le 13 août 2020.**

5. LES TRANSPORTS EN BUS SERONT GRATUITS CET ÉTÉ !

Du **15 juillet au 31 août 2020**, le réseau de bus Trace sera gratuit sur l'ensemble de Colmar Agglomération. Toutes les lignes seront gratuites.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr